Premier bilan d’un débat national

Grande est la satisfaction à l’Institut d’Histoire de l’Université du Luxembourg que le rapport sur la question juive de Vincent Artuso qui en est issu ait engendré un tel débat public. On est au point à se demander ce que le gouvernement attend de plus d’un Institut d’Histoire du temps présent dont il justifie la création par une plus grande visibilité de la recherche historique.

En tant que président du comité scientifique qui a encadré le travail de Vincent Artuso, je me dois de reprendre certains reproches qui ont été adressés à son rapport qui répond pourtant à tous les critères de scientificité comme l’a souligné le comité unanime dans son avis adressé au Premier Ministre au moment de la remise du rapport[[1]](#footnote-1). Il faut aussi insister sur la mission précise confiée au chercheur : « élucider le rôle de la Commission administrative durant la 2e Guerre mondiale, et notamment de son rôle dans la mise en pratique de la politique antijuive du régime national-socialiste ». Il ne s’agissait donc ni de réécrire l’histoire de la prise du pouvoir nazie au Grand-Duché de Luxembourg, ni d’étaler toutes les formes de réactions tant des élites que du peuple luxembourgeois face à cette occupation. Contrairement à l’affirmation de certains journalistes, le rapport n’a brisé aucun tabou, la politique de la Commission administrative tout comme l’existence de collaborateurs étant connus depuis longtemps, même si on n’en parlait pas. L’objectif du rapport demandé aux historiens était de tirer au clair certains non-dits et d’expliquer si possible l’attitude des responsables de 1940 (et non pas de la population vivant au Luxembourg durant la Deuxième Guerre mondiale). C’était plutôt l’exposition de 2002 au Musée d’Histoire de la Ville de Luxembourg qui avait fait œuvre pionnière en thématisant la collaboration à côté de la Résistance et d’autres aspects de la 2e Guerre mondiale[[2]](#footnote-2). Et Vincent Artuso avait soutenu dès 2011 sa thèse de doctorat portant sur la collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale[[3]](#footnote-3). Des manuels scolaires luxembourgeois parlent d’ailleurs de la collaboration depuis au moins vingt ans.

La réaction de certains milieux de la Résistance craignant que leur rôle héroïque se trouve dévalorisé est incompréhensible. En mettant en lumière les hésitations de la Commission administrative et de certains milieux dirigeants du pays, l’héroïsme des résistants de la première heure devient d’autant plus admirable[[4]](#footnote-4) qu’ils n’ont pas succombé aux hésitations de nombreux, y compris de certains membres de l’élite administrative et politique. Par contre il est vrai que le mythe[[5]](#footnote-5) longtemps véhiculé tant par l’historiographie nationale que par les milieux de la Résistance comme quoi « il faut déclarer hautement aux générations futures que notre population toute entière a opposé aux envahisseurs une résistance acharnée »[[6]](#footnote-6) a volé en éclats. L’existence même de faits de résistance montre qu’en 1940 la contrainte n’était pas encore totale, que plusieurs attitudes étaient encore possibles, que les hommes et a fortiori les élites de l’État sont donc à considérer comme responsables de leur choix.

La vision d’un pays uni dans la Résistance explique aussi pourquoi la recherche a mis près de 70 ans avant de clarifier l’attitude de la Commission administrative en 1940. Dans les premières décennies après la guerre, c’est la joie de l’indépendance et de l’honneur retrouvés grâce e. a. à la Résistance qui a dominé le discours public. Tout le monde savait qu’il y a eu aussi des collaborateurs, tout le monde connaissait et évitait le contact avec les *Gielemännercher* qu’ils aient porté l’uniforme nazi ou non. Pas besoin donc d’en écrire l’histoire. Par contre il fallait reconstruire le pays en s’appuyant sur la force morale de la Résistance. Il est donc tout à fait normal que ce ne soit que la 2e ou 3e génération d’après-guerre qui s’attaque à ce sujet douloureux. En France, c’étaient deux historiens américain et canadien qui, en 1971, osèrent pointer du doigt la responsabilité des autorités de Vichy dans la déportation et l’assassinat de milliers de juifs français[[7]](#footnote-7). La responsabilité de la Commission administrative luxembourgeoise de 1940 est heureusement de loin moins grave, car l’ordre d’extermination ne vint que plus tard.

Or, il est du devoir du chercheur scientifique de nuancer, de différencier, d’expliquer les situations et les attitudes du passé. Une première hypothèse pour comprendre la collaboration de la Commission administrative avec les autorités nazies était bien sûr de lui attester son impuissance à faire autrement, son intention de sauver l’essentiel, à savoir l’indépendance du pays, en s’appuyant sur l’expérience de 1914-18. Dans cette intention, la Commission administrative et la Chambre des Députés avaient bien tenté de faire revenir au Luxembourg la Grande-Duchesse Charlotte qui aurait pu alors sanctionner la Commission comme gouvernement légal dans le rôle duquel celle-ci se voyait au plus tard dans son mémorandum de justification d’après-guerre.

Or, le rapport de Vincent Artuso a dû constater que les membres de la Commission administrative ont bien essayé de résister en matière de politique linguistique en s’opposant à l’interdiction de l’usage du français, mais ils ne l’ont pas fait en matière de politique antisémite. Pourquoi ? Vincent Artuso renvoie aux années ’30 où l’atmosphère antijuive était déjà manifeste bien avant l’arrivée des nazis, face aux réfugiés juifs venant d’Allemagne, d’Autriche, de Tchécoslovaquie. En ces jours de flux massifs de réfugiés en provenance de Syrie et d’Afghanistan, cette attitude de méfiance n’est pas sans rappeler celle de certains concitoyens qui s’expriment sur internet et dans le café du commerce.

Expliquer n’est bien sûr pas juger. Mais l’historien a bien le droit, voire l’obligation d’émettre des hypothèses – que la découverte potentielle de nouveaux documents pourra peut-être un jour falsifier. Vincent Artuso s’abstient en tout cas de toute condamnation qui de toute façon au vu de ses explications devrait largement bénéficier de circonstances atténuantes. Il établit des responsabilités structurelles, sans juger des hommes. Mais il écrit en 2015, non en 1945. En juillet 2015 le tribunal de Lüneburg a condamné Oskar Gröning, ancien SS, à quatre ans de prison, pour avoir travaillé dans le camp d’extermination d’Auschwitz sans avoir élevé sa voix pour protester, même s’il n’était pas directement impliqué dans les actes d’extermination. Et qui sait distinguer les nuances du rapport se rendra vite compte que les responsabilités au Luxembourg étaient partagées : Il y avait bien sûr la Commission administrative qui était directement en contact avec le *Gauleiter* et ses sous-fifres, il y avait aussi certains chefs d’administration qui semblent avoir été un peu zélés, mais la Chambre des Députés aussi bien que le Conseil d’État avaient cautionné les mesures prises par la Commission, et le gouvernement porte sa part de responsabilité, car il était parti en exil sans laisser d’instructions (et Thierry Grosbois, confirmant par ailleurs à l’encontre du consul américain Platt Waller l’antijudaïsme ambiant des années ’30, a su montrer que l’ engagement des ministres en exil en faveur des juifs ne concernait que les Luxembourgeois, pas ceux qui y avaient trouvé refuge avant le 10 mai 1940[[8]](#footnote-8)).

L’attitude de la Commission administrative a encore ceci de paradoxal qu’en acceptant l’ordre du *Gauleiter* de ne pas laisser revenir les juifs (luxembourgeois) qui s’étaient réfugiés en France au moment de l’invasion, endossant donc l’idéologie raciste qui distinguait entre Luxembourgeois aryens et Luxembourgeois juifs, texte-clé aux yeux de Vincent Artuso, en collaborant donc à leur expulsion et à la spoliation de leurs biens, il leur sauva la vie ! L’en féliciter serait cependant faire preuve d’un jugement a-historique, car en 1940 la Commission administrative ne pouvait pas encore connaître l’issue funeste de l’histoire, la fameuse *Endlösung* ne datant que de juillet 1941. Et rien ne laisse supposer une intention protectrice des intérêts juifs dans la réponse d’Albert Wehrer à l’ordre de Gustav Simon, alors que la discrimination et la persécution systématiques des juifs étaient connues au Luxembourg au plus tard depuis les fameuses lois de Nuremberg de 1935, appliquées au Grand-Duché en cas de mariage, et la nuit de cristal du 9 novembre 1938.

Ceci dit, l’auteur et le comité scientifique étaient bien d’accord pour dire que la recherche doit continuer. Outre la thèse doctorale de Catherine Lorent soutenue en 2009 et portant sur la politique culturelle du régime nazi au Luxembourg[[9]](#footnote-9), quatre dissertations sont en ce moment en voie d’achèvement à l’Université du Luxembourg qui n’a donc pas attendu la création d’un Institut d’Histoire du Temps présent pour se pencher sur l’époque douloureuse de la 2e Guerre mondiale: Marc Schoentgen analyse l’attitude du monde ouvrier et la politique sociale e. a. de la « Deutsche Arbeitsfront ». Les recherches d’Eva-Maria Klos portent sur la place des enrôlés de force dans la mémoire nationale en Allemagne, en France et au Luxembourg. Elisabeth Hoffmann se penche sur « La mémoire de la Résistance (1940-1945): Regards croisés entre Luxembourg, Alsace-Lorraine et Eupen-Malmédy ». Stephan Heinz prépare un travail sur l’architecte nazi Hubert Ritter et ses projets à Luxembourg. Et Marc Birchen a traité dans sa thèse sur les efforts de l’ARBED pour récupérer après la guerre ses participations dans les pays de l’est e. a. le rôle joué par Albert Wehrer après son relâchement des geôles nazies[[10]](#footnote-10). Malheureusement la nouvelle politique d’attribution des allocations de recherche du Fonds national de la recherche diminue les chances qu’un jeune chercheur puisse p. ex. se lancer dans l’analyse du traitement réservé à d’autres minorités persécutées par le régime nazi tels que les Romas ou les volontaires des Brigades internationales, ou examiner le comportement des milieux judiciaires et des juristes durant la 2e Guerre mondiale (avocats, notaires, magistrats, …) ou se pencher sur les administrations après la dissolution forcée de la Commission administrative. Encore faut-il qu’on dispose de sources à leur égard, car Vincent Artuso a dû informer le comité scientifique qu’il n’en a guère trouvé à propos des Romas et des volontaires partis en Espagne. Et que les Archives nationales soient dotées des infrastructures et du personnel nécessaires à leur exploitation systématique et complète. Et il faudrait que les instances autorisant et finançant la recherche retiennent l’importance d’une question scientifique pour la société (luxembourgeoise) comme critère de priorité.

Les débats autour de l’attitude de la Commission administrative et la publication des recherches de Thierry Grosbois sur l’attitude du gouvernement en exil face à la « question juive »[[11]](#footnote-11) ont par ailleurs fait taire un autre mythe de l’histoire luxembourgeoise chéri par certains milieux de la Résistance, à savoir le reproche adressé au gouvernement en exil d’avoir fui ses responsabilités, d’avoir abandonné le peuple à son sort. Il sort tout-à-coup grandi de cette épreuve parce que ses efforts pour sauver les juifs en fuite à travers la France sont indéniables.

Nuancer, expliquer, complexifier, mais s’abstenir de tout effet de manche (comme la publication intempestive de listes d’enfants juifs), voilà la mission de l’historien dont Vincent Artuso s’est acquitté avec probité. Le Premier Ministre Xavier Bettel a eu cette formule heureuse pour résumer la situation : *« Mir ware net all Helden. »* (Nous n’étions pas tous des héros.), dans laquelle seul l’historien se heurte à ce *nous* qui gomme l’hiatus entre 1940 et 2015 et qui relève plutôt du culte de la mémoire que de l’Histoire. Je préfère la formule que Marie-Paule Jungblut avait donnée à une exposition au Musée d’Histoire de la Ville de Luxembourg en 2002 : *« … et wor alles net sou einfach ».* Le rapport sur la « question juive » vient le confirmer.

Michel Pauly  
professeur d’Histoire transnationale luxembourgeoise à l’Université du Luxembourg

1. Voir infra p. yyy. Le comité a d’ailleurs confirmé son avis à l’unanimité le 28 octobre 2015. [↑](#footnote-ref-1)
2. *... et wor alles net esou einfach*. Questions sur le Luxembourg et la deuxième Guerre mondiale. Fragen an die Geschichte Luxemburgs im Zweiten Weltkrieg. Lesebuch zur Ausstellung (Publ. du Musée d’Histoire de la Ville de Luxembourg, t. X), Luxembourg 2002. [↑](#footnote-ref-2)
3. Vincent Artuso, La collaboration au Luxembourg durant la Seconde Guerre mondiale (1940-1945). Accommodation, Adaptation, Assimilation (Luxemburg-Studien / Etudes luxembourgeoises, 4), Frankfurt am Main 2013. [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir Résolution de la Chambre des Députés (infra, p. yyy), point H. [↑](#footnote-ref-4)
5. „Mythen sind laut gängiger wissenschaftlicher Meinung (…) unhinterfragte Erzählmuster, die unsere Deutung der Welt und der Geschichte auf oft ebenso plakative wie unkritische Weise wiedergeben. Die kritische Hinterfragung solcher Erzählung gehört schlicht zum Aufgabenbereich der modernen Geschichtswissenschaft (…).“ (Christoph Bumb, in: Luxemburger Wort/Die Warte, 26. März 2015). [↑](#footnote-ref-5)
6. Jos Philippart (1961), cité par Marc Schoentgen, Die Resistenzorganisationen in Luxemburg nach dem 2. Weltkrieg, in: Les courants politiques et la Résistance: Continuités ou ruptures? Colloque international 24-26 avril 2002 (coll. Sources), Luxembourg : Archives nationales, 2003, p. 519-551, ici p. 521. [↑](#footnote-ref-6)
7. Michael R. Marrus et Robert O. Paxton, Vichy et les Juifs, Paris 1971 (réédité en 2015). [↑](#footnote-ref-7)
8. Thierry Grosbois, Le gouvernement luxembourgeois en exil face à la persécution et l'extermination des Juifs 1939-1945, in : *Hémecht* 67 (2015), p. 133-197, 261-318. [↑](#footnote-ref-8)
9. Catherine Lorent, Die nationalsozialistische Kunst- und Kulturpolitik im Großherzogtum Luxemburg 1934-1944, Trèves 2012. [↑](#footnote-ref-9)
10. Marc Birchen, Die Firmenbeteiligungen der ARBED im Osteuropa der Nachkriegszeit. Luxemburger Wirtschaftsdiplomatie im Kalten Krieg (Luxemburg-Studien, 7), Frankfurt am Main 2015, p. 70, 112-115, 337-341. [↑](#footnote-ref-10)
11. Voir note 8. [↑](#footnote-ref-11)